



SNUipp - FSU Somme
25 rue Riolan
80 000 AMIENS
03.22.80.80.78
snu80@snuipp.fr
<http://80.snuipp.fr>

Amiens, le 17 décembre 2018,

Objet : propositions du SNUipp-FSU 80 pour simplifier le travail des directeurs et directrices d'école

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de l'audience des trois organisations syndicales (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO) que vous avez présidée le 21 novembre dernier, vous nous avez demandé de vous faire des propositions départementales pouvant simplifier le travail des directeurs et directrices d'école. Nathalie Drû et Maryse Lecat ont représenté le SNUipp-FSU et ont fait entendre le "ras le bol" des collègues directeurs et directrices. Suite à l'audience, nombre de directeurs et directrices nous ont fait part de leurs attentes :

A propos de la messagerie d'école :

Nécessité de cibler les mails soit en créant des listes de diffusion différentes selon les cycles ou les écoles, soit en notant clairement l'objet de celui-ci (par exemple concours cycle 3), soit en spécifiant à qui il est adressé (par exemple, pour les stagiaires, pour les AESH...)...

Ne pas multiplier les mails identiques par exemple en cas d'alerte météo où nous recevons actuellement parfois jusqu'à 5 fois le même message

Bloquer les pubs et les spams qui envahissent la messagerie d'école

Eviter les relances aux écoles qui ont déjà répondu aux enquêtes...

Demander aux expéditeurs du rectorat d'être facilement identifiables, en donnant par exemple le nom du service plutôt que leur nom personnel, le mail peut être plus facilement repérable.

Ne pas envoyer de demandes concernant nos collègues, par exemple justificatifs d'absences des collègues, fiches de paye, convocations GAÏA, relevés d'absences des CUI et AESH... Chacun-e reçoit ces informations sur sa boîte professionnelle.

A propos de ONDE :

Des informations sont nécessaires pour améliorer cet outil et son utilisation. Mettre en place des formations de directeurs sur le temps de travail, notamment lorsque des changements interviennent sur ONDE...

Créer une passerelle entre ONDE et les logiciels "Mairie" afin d'éviter les pertes de temps, de redemander plusieurs fois les mêmes renseignements aux familles, éviter les erreurs de recopiage, etc...

Par exemple, à la rentrée scolaire, les inscriptions **misés en admissibilité** ne permettent pas d'éditer les listes d'élèves.

Enquêtes et formulaires N'avoir à renseigner que le RNE de l'école pour que, lors d'une quelconque enquête (les différents PPMS, les projets d'école, les enquêtes diverses et variées), tous les renseignements déjà connus de l'administration, ne soient plus à compléter (nombre de classes de

l'école, niveau, noms des enseignant-es, nombre d'élèves...). Qu'il n'y ait qu'à corriger les éventuelles erreurs.

Sur la communication et le relationnel

Ne pas multiplier les codes : ONDE, accès à I-prof, messagerie personnelle, ENT

Utiliser des formulaires identiques dans chaque circonscription. Accepter les anciens formulaires si personne n'a été prévenu en amont. (exemple : accompagnement éducatif, entrée sur BAIE à la place de PIEP...)

Organiser les réunions de directeurs sur le temps de travail en classe et non sur le temps de décharge, en envoyant des remplaçants.

Avertir les directeurs des changements qui interviennent sur leur école : nouveaux collègues, AESH, carte scolaire...

Mettre des brigades ou ZIL à disposition lors des ESS ou équipes pédagogiques effectuées sur le temps de classe.

Mettre à disposition des brigades ou ZIL sur toutes les petites écoles qui n'ont que 4 à 10 jours par an, en leur octroyant de façon ponctuelle une aide supplémentaire... et accompagner les nouveaux directeurs dans leur prise de fonction sur le terrain, en demandant par exemple aux animateurs TICE de venir les aider à gérer l'application ONDE.

Ne pas organiser les élections des représentants de parents d'élèves lorsqu'il n'y a qu'une seule liste. En effet, l'organisation de ces élections pour une école de 11 classes, 285 élèves et plus de 400 parents d'élèves votants est coûteux en temps, en énergie et en matériel (3 enveloppes par parent pour le vote par correspondance). Un assouplissement des circulaires régissant ces élections serait très appréciable...

Cette liste est non exhaustive, elle est le reflet des premières mesures qui peuvent être prises au niveau départemental. Bien entendu, le SNUipp-FSU continue à revendiquer du temps supplémentaire de décharge (pour 87,69% d'entre eux), une reconnaissance salariale (pour 84,22%), un allègement de la charge de travail (pour 78%) avec notamment des aides administratives formées et rémunérées correctement. Le chantier « direction d'école » est en discussion au Ministère. Le SNUipp-FSU y défendra les demandes des directeurs et directrices de France. Il affirmera son opposition au statut de directeur, celui-ci devant rester un collègue et non un supérieur hiérarchique. Sa mission première est bien le rôle pédagogique d'animation d'une équipe au service des élèves et de leur réussite.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations respectueuses.

Les co-secrétaires départementales, Haydée Leblanc et Maryse Lecat

